

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0003 Rue rue jean de montaigne 91460 MARCOUSSIS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 8 4 4 0 5 8 1 3 0 0 0 8 9			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 30062024					
		N-1 30062023					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	5 413 552	5 280 979	132 573	589 962
		Fonds commercial (1) AH	AI	15		15	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		2 516 380		2 516 380
		Constructions AP	AQ	61 980 915	44 234 237	17 746 678	18 562 755
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	10 093 091	8 848 336	1 244 755	1 476 329
		Immobilisations en cours AV	AW	14 330 617		14 330 617	1 647 175
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	3 042		3 042	3 375
		Créances rattachées à des participations BB	BC	18 188		18 188	14 344 522
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG	1 819 498	53 666	1 765 831	1 988 037
		Autres immobilisations financières* BH	BI	1 760		1 760	
	TOTAL (II) BJ			BK	96 177 062	58 417 219	37 759 842
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	32 184 655	5 144 684	27 039 970	25 896 501
		Autres créances (3) BZ	CA	18 290 148	28 087	18 262 061	16 668 374
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	67 719 738		67 719 738	55 454 804
Disponibilités CF		CG	7 194 736		7 194 736	12 893 360	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	1 958 904		1 958 904	4 434 604	
	TOTAL (III) CJ	CK	127 348 182	5 172 772	122 175 410	115 347 644	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		223 525 245	IA	63 589 992	159 935 253	156 476 198	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise <u>ASS Fédération Française de Rugby</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 985 223 ...)	DA	5 985 223	5 985 223
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	6 922 450	6 922 450
	Report à nouveau	DH	25 316 950	21 639 219
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(13 278 624)	3 677 730
	Subventions d'investissement	DJ	290 163	298 029
	Provisions réglementées *	DK	11 554 507	11 545 664
TOTAL (I)	DL	36 790 672	50 068 319	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 056 035	3 821 563
	Provisions pour charges	DQ	904 779	841 268
	TOTAL (III)	DR	20 960 814	4 662 831
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	350 000	350 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	49 613 397	41 834 010
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 907 179	24 378 014
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 342 339	13 756 965
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	5 890 670	15 693 250	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 080 179	5 732 805
TOTAL (IV)	EC	102 183 766	101 745 047	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	159 935 253	156 476 198	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	77 833 766	77 395 047	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : <u>ASS Fédération Française de Rugby</u> Néant <input type="checkbox"/> *									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 545	FB		FC	3 545	18 046	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	29 020 625	FE		FF	29 020 625	27 774 521	
		FG	43 720 713	FH	26 991 867	FI	70 712 580	74 387 569	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	72 744 884	FK	26 991 867	FL	99 736 751	102 180 138	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	14 401 383	9 742 049	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	253 214	5 127 275	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 672 610	10 447 644	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	127 063 960	127 497 107
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	70 077 338	68 265 709
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 325 229	1 743 492
	Salaires et traitements*						FY	25 150 977	25 233 766
	Charges sociales (10)						FZ	8 433 826	9 432 458
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$	- dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)				GA	2 487 039	2 757 450
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	2 105 609
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	16 506 983	3 465 580
	Autres charges (12)						GE	29 454 966	30 244 275
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	156 541 969	142 944 183	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(29 478 009)	(15 447 076)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	169 692	174 282
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 529 550	1 161 857
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		15 244
	Différences positives de change						GN	5 507	23 347
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	69 203	212 006
Total des produits financiers (V)						GP	2 773 953	1 586 738	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	53 666	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	(143 649)	93 528
	Différences négatives de change						GS	89 236	34 502
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	(746)	128 031	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 774 700	1 458 707	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(26 703 309)	(13 988 368)	

Désignation de l'entreprise ASS Fédération Française de RugbyNéant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 854	5 616 772	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 108 914	13 330 463	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	138 430	106 535	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	13 251 199	19 053 771	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 313	64 522	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	332	664	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	147 273	584 563	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	149 919	649 750	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	13 101 280	18 404 021	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		226 808	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(323 405)	511 113	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	143 089 113	148 137 617	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	156 367 737	144 459 886	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(13 278 624)	3 677 730	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		17 112	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	4 399 853	2 166 917	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		
obligatoires		A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		Exercice N - 1	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amortissements Dérogatoires			147 273	138 430	
Produits CVC SNRL				13 108 914	
Autres Produits				3 854	
Autres Charges			2 313		
Titres SNRL			332		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N - 1	
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ASS Fédération Française de Rugby** Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	5 413 567	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	2 516 380	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	51 530 946	KK		KL	607 000	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	9 829 779	KQ		KR	13 189
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport*			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	6 351 554	LC		LD	239 674	
		Emballages récupérables et divers *			LE	3 379 727	LF		LG	122 136	
		Immobilisations corporelles en cours				LH	1 647 175	LI		LJ	12 932 188
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	75 255 563	LO		LP	13 914 188	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	14 347 897	8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	1 988 037	IU		IV	63 803		
TOTAL IV				LQ	16 335 935	LR		LS	63 803		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	97 005 066	ØH		ØJ	13 977 991		

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	5 413 567	LW		IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	2 516 380	LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	52 137 947	MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG	9 842 968	MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	6 591 228	MT		MU
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV	3 501 863	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	248 747	MZ		NA	14 330 617	NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY	248 747	NG		NH	88 921 005	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX	14 326 666	ØY	21 231	ØZ
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	230 581	2F	1 821 258	2G
	TOTAL IV				I3		NJ	14 557 248	NK	1 842 489	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	248 747	ØK	14 557 248	ØL	96 177 062	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>ASS Fédération Française de Rugby</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 823 590	PF	457 389	PG		PH	5 280 979
TOTAL I		RK	4 823 590	RM	457 389	RN		RO	5 280 979
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	32 834 732	PN	1 381 357	PO		PQ	34 216 089
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	9 963 238	PW	54 909	PX		PY	10 018 147
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 563 437	QM	338 556	QN		QO	5 901 994
	Emballages récupérables et divers	QP	2 691 515	QR	254 827	QS		QT	2 946 342
TOTAL II		QU	51 052 923	QV	2 029 650	QW		QX	53 082 573
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	55 876 513	ØP	2 487 039	ØQ		ØR	58 363 553

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	147 273	R1		R2	138 430	R4		R5		R6	8 842
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S2		S3		S4	
Autres immobilisations corporelles	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1	
TOTAL II	X2	147 273	X3		X4		X5	138 430	X6	X7		X8	8 842
Frais d'acquisition de titres de participation	NL					NM						NO	
TOTAL III													
Total général (I+II+III)	NP	147 273	NQ		NR		NS	138 430	NT		NU	NV	8 842
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	147 273	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	138 430	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	8 842			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Désignation de l'entreprise ASS Fédération Française de Rugby

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	11 545 664	147 273	138 430	11 554 507	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	11 545 664	147 273	138 430	11 554 507	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	3 821 563	16 443 472	209 000	20 056 035	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	841 268	63 511	4Z	5A	904 779
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	4 662 831	16 506 983	209 000	20 960 814	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		– corporelles	6E	6F	6G	6H	
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		– autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09	53 666
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	3 083 290	2 105 609	44 214	5 144 684	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	28 087	6Y	6Z	7A	28 087
TOTAL III	7B	3 111 377	2 159 275	44 214	5 226 438		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	7C	19 319 873	18 813 532	391 644	37 741 761
		– financières	UE		18 612 592	253 214	
		– exceptionnelles	UG		53 666		
			UJ		147 273	138 430	
			UD				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	18 188	UM	18 188	UN				
		Prêts (1) (2)	UP	1 819 498	UR	130 732	US	1 688 765			
		Autres immobilisations financières	UT	1 760	UV	1 760	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	8 193		8 193					
		Autres créances clients	UX	32 176 461		32 176 461					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	44 952		44 952					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	25 386		25 386					
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	VM	112 169		112 169				
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 301 777		2 301 777				
			Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
			Divers	VP	346 174		346 174				
		Groupe et associés (2)	VC	13 721 608		13 721 608					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 738 080		1 738 080					
		Charges constatées d'avance	VS	1 958 904		1 958 904					
	TOTAUX			VT	54 273 154	VU	52 584 389	VV	1 688 765		
RENOIS	(1)	Montant des	VD	102 043							
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE	230 581							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z	350 000					350 000		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	49 613 397	25 613 397	24 000 000					
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	29 907 179	29 907 179						
		Personnel et comptes rattachés	8C	3 471 183	3 471 183						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	2 480 292	2 480 292						
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 510 615	7 510 615						
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	880 247	880 247						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	2 478 819	2 478 819						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	3 411 850	3 411 850						
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L	2 080 179	2 080 179						
TOTAUX			VY	102 183 766	VZ	77 833 766	24 000 000	350 000			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby Néant * Exercice N, clos le : 30062024

I. RÉINTÉGRATIONS**BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE				
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	16 494 561	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	16 494 561			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		1 573 069	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I	WR	18 067 630	

II. DÉDUCTIONS**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT	9 539 816	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	338 518	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
			- imposées au taux de 0 %				WH	13 108 581		
			- imposées au taux de 19%				WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		323 405	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	36 588 944		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI				
				déficit (II moins I)				XJ	18 521 313	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	2024	mardi	XO	18 521 313

Désignation de l'entreprise <u>ASS Fédération Française de Rugby</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	6 750 471
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	6 750 471
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	18 521 313
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	25 271 784
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Perte GIE Hospitalités	8X	16 313 903	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
CONSTRUCTION	9K	117 147	9L 111 710
PROVISION RETRAITE	9M	63 511	9N
PARTICIPATION 22/23	9P		9R 226 808
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 16 494 561	YO 338 518
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>ASS Fédération Française de Rugby</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	21 639 219	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 677 730		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
TOTAL I			ØF	25 316 950	Report à nouveau	ZG		25 316 950					
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		25 316 950				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	5 038 645		4 803 432					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8	241 270		XQ	5 601 592		7 191 464					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	82 634		36 538					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 072 434		4 266 370					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	55 282 031		51 967 903					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	70 077 338		68 265 709					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	81 179		121 750					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	2 244 050		1 621 742					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 325 229		1 743 492					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	12 476 036		11 649 843					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	7 852 004		8 341 693					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				ØB	24 374 400							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Titres SNRL 23122020	333			333
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩	19 %	15 % ou 12,8 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1	13 108 914	13 108 581				13 108 581
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						13 108 581	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)		(B)	(ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ou 19 % ❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby

Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby

Néant *Exercice ouvert le :01.07.2023..... et clos le :30.06.2024..... Durée en nombre de mois

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	266.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	99 736 751
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	4 399 853
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	104 136 605

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	8 272 756
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	14 401 383
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	22 674 140

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	11 373 699
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	53 102 046
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	5 360 322
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	29 454 966
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	99 291 034

IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	27 519 711

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	27 519 711

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	104 136 605
Effectifs au sens de la CVAE	EY	266.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 7 / 2 0 2 3 GZ 3 0 / 0 6 / 2 0 2 4
Date de cessation	HR	/ / / / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant [X]

EXERCICE CLOS LE 30062024 N° SIRET 7 8 4 4 0 5 8 1 3 0 0 0 8 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS Fédération Française de Rugby

ADRESSE (voie) 0003 Rue rue jean de montaigu

CODE POSTAL 91460 VILLE MARCOUSSIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2), Nom de famille, Prénom(s), Nom d'usage, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Titre (2), Nom de famille, Prénom(s), Nom d'usage, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30062024

N° SIRET

7 8 4 4 0 5 8 1 3 0 0 0 8 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASS Fédération Française de Rugby

ADRESSE (voie)

0003 Rue rue jean de montaigu

CODE POSTAL

91460

VILLE

MARCOUSSIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique

GPT

Dénomination

GIP #France 2023

N° SIREN (si société établie en France)

130024078

% de détention

62.00

Adresse :

N°

0040

Voie

r. Colisée

Code Postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRA

Forme juridique

GPT

Dénomination

GIE RUGBY HOSPITALITES ET VOYAGES

N° SIREN (si société établie en France)

832023246

% de détention

55.00

Adresse :

N°

5

Voie

av.

Code Postal

75009

Commune

PARIS 9E

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01072023	et clos le	30062024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
ASS Fédération Française de Rugby	
SIRET	7 8 4 4 0 5 8 1 3 0 0 0 8 9
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
0003 Rue rue jean de montaigu	
91460 MARCOUSSIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			

B ACTIVITE

Activités exercées	Autres activités liées au sport	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	---------------------------------	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	18 521 313
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %
				PV à long terme imposables à 0% <input type="checkbox"/>
				PV exonérées art. 238quindecies <input type="checkbox"/>

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>
	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>
		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Sage X3

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable :			
			Tél :
- du conseil :			
			Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :			
			Tél :
- N° d'agrément : <input type="checkbox"/>			

Cegrid Group

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 0003 Rue rue jean de montaigne 91460 MARCOUSSIS		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 7 8 4 4 0 5 8 1 3 0 0 0 8 9			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 30062024	N-1 30062023					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 413 552	5 280 979	132 573	589 962
		Fonds commercial (1)	AH	AI	15		15	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	2 516 380		2 516 380	2 516 380
		Constructions	AP	AQ	61 980 915	44 234 237	17 746 678	18 562 755
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	10 093 091	8 848 336	1 244 755	1 476 329
		Immobilisations en cours	AV	AW	14 330 617		14 330 617	1 647 175
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	3 042		3 042	3 375
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	18 188		18 188	14 344 522
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	1 819 498	53 666	1 765 831	1 988 037
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 760		1 760	
	TOTAL (II)		BJ	BK	96 177 062	58 417 219	37 759 842	41 128 553
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	32 184 655	5 144 684	27 039 970	25 896 501
		Autres créances (3)	BZ	CA	18 290 148	28 087	18 262 061	16 668 374
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	67 719 738		67 719 738	55 454 804
Disponibilités		CF	CG	7 194 736		7 194 736	12 893 360	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 958 904		1 958 904	4 434 604	
	TOTAL (III)	CJ	CK	127 348 182	5 172 772	122 175 410	115 347 644	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	223 525 245	63 589 992	159 935 253	156 476 198	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise <u>ASS Fédération Française de Rugby</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 985 223 ...)	DA	5 985 223	5 985 223
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	6 922 450	6 922 450
	Report à nouveau	DH	25 316 950	21 639 219
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(13 278 624)	3 677 730
	Subventions d'investissement	DJ	290 163	298 029
	Provisions réglementées *	DK	11 554 507	11 545 664
TOTAL (I)	DL	36 790 672	50 068 319	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 056 035	3 821 563
	Provisions pour charges	DQ	904 779	841 268
	TOTAL (III)	DR	20 960 814	4 662 831
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	350 000	350 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	49 613 397	41 834 010
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 907 179	24 378 014
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 342 339	13 756 965
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	5 890 670	15 693 250	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 080 179	5 732 805
TOTAL (IV)	EC	102 183 766	101 745 047	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	159 935 253	156 476 198	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	77 833 766	77 395 047	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
Désignation de l'entreprise : <u>ASS Fédération Française de Rugby</u> Néant <input type="checkbox"/> *										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 545	FB		FC	3 545	18 046		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	29 020 625	FE		FF	29 020 625	27 774 521		
		FG	43 720 713	FH	26 991 867	FI	70 712 580	74 387 569		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	72 744 884	FK	26 991 867	FL	99 736 751	102 180 138		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	14 401 383	9 742 049		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	253 214	5 127 275		
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 672 610	10 447 644		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	127 063 960	127 497 107	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	70 077 338	68 265 709	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 325 229	1 743 492	
	Salaires et traitements*						FY	25 150 977	25 233 766	
	Charges sociales (10)						FZ	8 433 826	9 432 458	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$						GA	2 487 039	2 757 450
								GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	2 105 609	1 801 451
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	16 506 983	3 465 580	
	Autres charges (12)						GE	29 454 966	30 244 275	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	156 541 969	142 944 183		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(29 478 009)	(15 447 076)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	169 692	174 282	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 529 550	1 161 857	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		15 244	
	Différences positives de change						GN	5 507	23 347	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	69 203	212 006	
Total des produits financiers (V)						GP	2 773 953	1 586 738		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	53 666		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	(143 649)	93 528	
	Différences négatives de change						GS	89 236	34 502	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	(746)	128 031		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 774 700	1 458 707		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(26 703 309)	(13 988 368)		

Désignation de l'entreprise ASS Fédération Française de RugbyNéant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 854	5 616 772	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 108 914	13 330 463	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	138 430	106 535	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	13 251 199	19 053 771	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 313	64 522	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	332	664	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	147 273	584 563	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	149 919	649 750	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	13 101 280	18 404 021	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		226 808	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(323 405)	511 113	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	143 089 113	148 137 617	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	156 367 737	144 459 886	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(13 278 624)	3 677 730	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		17 112	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	4 399 853	2 166 917	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		Exercice N - 1	
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Amortissements Dérogatoires		147 273		138 430	
Produits CVC SNRL				13 108 914	
Autres Produits				3 854	
Autres Charges		2 313			
Titres SNRL		332			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N - 1	
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ASS Fédération Française de Rugby** Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	5 413 567	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	2 516 380	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	51 530 946	KK		KL	607 000	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	9 829 779	KQ		KR	13 189
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport*			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	6 351 554	LC		LD	239 674	
		Emballages récupérables et divers *			LE	3 379 727	LF		LG	122 136	
		Immobilisations corporelles en cours				LH	1 647 175	LI		LJ	12 932 188
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	75 255 563	LO		LP	13 914 188	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	14 347 897	8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	1 988 037	IU		IV	63 803		
TOTAL IV				LQ	16 335 935	LR		LS	63 803		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	97 005 066	ØH		ØJ	13 977 991		

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	5 413 567	LW		IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	2 516 380	LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	52 137 947	MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG	9 842 968	MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	6 591 228	MT		MU
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV	3 501 863	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	248 747	MZ	14 330 617	NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY	248 747	NG		NH	88 921 005	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX	14 326 666	ØY	21 231	ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	230 581	2F	1 821 258	2G
	TOTAL IV				I3		NJ	14 557 248	NK	1 842 489	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	248 747	ØK	14 557 248	ØL	96 177 062	ØM	

Cegid Group

Désignation de l'entreprise <u>ASS Fédération Française de Rugby</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 823 590	PF	457 389	PG		PH		5 280 979	
TOTAL I		RK	4 823 590	RM	457 389	RN		RO		5 280 979	
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	32 834 732	PN	1 381 357	PO		PQ		34 216 089	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	9 963 238	PW	54 909	PX		PY		10 018 147	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 563 437	QM	338 556	QN		QO		5 901 994	
	Emballages récupérables et divers	QP	2 691 515	QR	254 827	QS		QT		2 946 342	
TOTAL II		QU	51 052 923	QV	2 029 650	QW		QX		53 082 573	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	55 876 513	ØP	2 487 039	ØQ		ØR		58 363 553	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RW	RX	RY	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SE	SF	SG	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	
Constructions	Sur sol propre	Q9	147 273	R1	R2	R3	138 430	R4	R5	R6	8 842
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	
Autres immobilisations corporelles	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	
Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	
TOTAL II	X2	147 273	X3	X4	X5	138 430	X6	X7	X8	X9	8 842
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	147 273	NQ	NR	NS	138 430	NT	NU	NV	NW	8 842
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	147 273	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	138 430	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	NZ	8 842
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

Désignation de l'entreprise ASS Fédération Française de Rugby

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	11 545 664	147 273	138 430	11 554 507	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	11 545 664	147 273	138 430	11 554 507	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	3 821 563	16 443 472	209 000	20 056 035	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	841 268	63 511	4Z	5A	904 779
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	4 662 831	16 506 983	209 000	20 960 814	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		– corporelles	6E	6F	6G	6H	
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		– autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09	53 666
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	3 083 290	2 105 609	44 214	5 144 684	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	28 087	6Y	6Z	7A	28 087
	TOTAL III	7B	3 111 377	2 159 275	44 214	5 226 438	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	19 319 873	18 813 532	391 644	37 741 761	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	18 612 592	253 214			
	– financières	UG	53 666	UH			
	– exceptionnelles	UJ	147 273	138 430	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	18 188	UM	18 188	UN				
		Prêts (1) (2)	UP	1 819 498	UR	130 732	US	1 688 765			
		Autres immobilisations financières	UT	1 760	UV	1 760	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	8 193		8 193					
		Autres créances clients	UX	32 176 461		32 176 461					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	44 952		44 952					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	25 386		25 386					
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	VM	112 169		112 169				
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 301 777		2 301 777				
			Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
			Divers	VP	346 174		346 174				
		Groupe et associés (2)	VC	13 721 608		13 721 608					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 738 080		1 738 080					
		Charges constatées d'avance	VS	1 958 904		1 958 904					
	TOTAUX			VT	54 273 154	VU	52 584 389	VV	1 688 765		
RENOIS	(1)	Montant des	VD	102 043							
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE	230 581							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z	350 000							350 000
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	49 613 397		25 613 397		24 000 000			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	29 907 179		29 907 179					
		Personnel et comptes rattachés	8C	3 471 183		3 471 183					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	2 480 292		2 480 292					
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 510 615		7 510 615					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	880 247		880 247					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	2 478 819		2 478 819					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	3 411 850		3 411 850					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L	2 080 179		2 080 179					
TOTAUX			VY	102 183 766	VZ	77 833 766		24 000 000			350 000
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby Néant * Exercice N, clos le : 30062024

I. RÉINTÉGRATIONS**BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE				
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	16 494 561	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	16 494 561			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		1 573 069	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I	WR	18 067 630	

II. DÉDUCTIONS**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT	9 539 816	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	338 518	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
			- imposées au taux de 0 %				WH	13 108 581		
			- imposées au taux de 19%				WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		323 405	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	36 588 944		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI				
				déficit (II moins I)				XJ	18 521 313	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	2024	mardi	XO	18 521 313

Désignation de l'entreprise <u>ASS Fédération Française de Rugby</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	6 750 471
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	6 750 471
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	18 521 313
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	25 271 784
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Perte GIE Hospitalités	8X	16 313 903	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
CONSTRUCTION	9K	117 147	9L 111 710
PROVISION RETRAITE	9M	63 511	9N
PARTICIPATION 22/23	9P		9R 226 808
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 16 494 561	YO 338 518
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>ASS Fédération Française de Rugby</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	21 639 219	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 677 730		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
TOTAL I			ØF	25 316 950	Report à nouveau	ZG		25 316 950					
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		25 316 950				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	5 038 645		4 803 432					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8	241 270		XQ	5 601 592		7 191 464					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	82 634		36 538					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 072 434		4 266 370					
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	55 282 031		51 967 903					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	70 077 338		68 265 709					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	81 179		121 750					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	2 244 050		1 621 742					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 325 229		1 743 492					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	12 476 036		11 649 843					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	7 852 004		8 341 693					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				ØB	24 374 400							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Titres SNRL 23122020	333			333
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩	19 %	15 % ou 12,8 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1	13 108 914	13 108 581				13 108 581
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						13 108 581	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)		(B)	(ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❻ = ❷+❸-❹-❺
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ou 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby

Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS Fédération Française de Rugby

Néant *Exercice ouvert le :01.07.2023..... et clos le :30.06.2024..... Durée en nombre de mois **DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	266.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	99 736 751
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	4 399 853
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	104 136 605

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	8 272 756
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	14 401 383
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	22 674 140

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	11 373 699
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	53 102 046
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	5 360 322
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	29 454 966
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	99 291 034

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	27 519 711
-----------------------------	-----------------------------	-----------	-------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	27 519 711
---	-----------	-------------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	104 136 605
Effectifs au sens de la CVAE	EY	266.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 7 / 2 0 2 3 GZ 3 0 / 0 6 / 2 0 2 4
Date de cessation	HR	/ / / / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI) N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant [X]

EXERCICE CLOS LE 30062024 N° SIRET 7 8 4 4 0 5 8 1 3 0 0 0 8 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS Fédération Française de Rugby

ADRESSE (voie) 0003 Rue rue jean de montaigu

CODE POSTAL 91460 VILLE MARCOUSSIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2), Nom de famille, Prénom(s), Nom d'usage, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Titre (2), Nom de famille, Prénom(s), Nom d'usage, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062024

N° SIRET

7 8 4 4 0 5 8 1 3 0 0 0 8 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASS Fédération Française de Rugby

ADRESSE (voie)

0003 Rue rue jean de montaigu

CODE POSTAL

91460

VILLE

MARCOUSSIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique

GPT

Dénomination GIP #France 2023

N° SIREN (si société établie en France) 130024078

% de détention

62.00

Adresse : N° 0040 Voie r. Colisée

Code Postal 75008

Commune PARIS

Pays FRA

Forme juridique

GPT

Dénomination GIE RUGBY HOSPITALITES ET VOYAGES

N° SIREN (si société établie en France) 832023246

% de détention

55.00

Adresse : N° 5 Voie av.

Code Postal 75009

Commune PARIS 9E

Pays FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01072023	et clos le	30062024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
ASS Fédération Française de Rugby	
SIRET	7 8 4 4 0 5 8 1 3 0 0 0 8 9
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
0003 Rue rue jean de montaigu	
91460 MARCOUSSIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			

B ACTIVITE

Activités exercées	Autres activités liées au sport	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	---------------------------------	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	18 521 313
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %
				PV à long terme imposables à 0% <input type="checkbox"/>
				PV exonérées art. 238quindecies <input type="checkbox"/>

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>
	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i> <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>
	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i> <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>
		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i> <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Sage X3

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable :			
			Tél :
- du conseil :			
			Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :			
			Tél :
- N° d'agrément : <input type="checkbox"/>			

Cegrid Group

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

